

Objectifs

- Exercer son mandat en appliquant les principes et règles de fonctionnement du CSE en matière de SSCT, dans le respect du cadre réglementaire.
- Exercer les missions du CSE en matière de SSCT.
- Être capable d'analyser les situations de travail et les risques professionnels.
- Mettre en application des méthodes d'analyse des accidents du travail et des incidents.

Participants / prérequis

Cette formation s'adresse à tout membre du CSE/CSSCT

Pas de prérequis.

THEMES TRAITES

CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- Les règles de fonctionnement du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- Les droits et obligations des membres du CSE et de la CSSCT, en matière de Santé et sécurité.
- Les missions en matière de SST.
- Les méthodes en matière de prévention (analyse des situations de travail, analyse des accidents).
- Un approfondissement des risques de l'organisme.
- Le positionnement du CSE avec les autres acteurs de la sécurité.
- Les obligations réglementaires en lien avec les missions du CSE.
- Le droit à l'information et les consultations obligatoires du CSE.

Dans le cas d'une formation de 5 jours, les risques de l'organisation sont approfondis. Une analyse de situation de travail sur le terrain est privilégiée. Les aspects réglementaires en lien avec l'organisme sont étoffés. Dans la mesure du possible, une visite terrain est organisée.

Partie 1 : Présentation du CSE – le CSE et la « santé, sécurité et conditions de travail » :

- Introduction : le CSE, le cas particulier de la commission santé sécurité conditions de travail
- Moyens, droits et obligations des membres du CSE en matière de santé et sécurité.
- Fonctionnement du CSE.
- Vision d'ensemble des rôles et missions générales du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Le CSE et les enjeux de la sécurité.
- Relations avec d'autres acteurs : service de santé au travail, CARSAT/CGSS, inspection du travail, DREAL.

Partie 2 : Connaître et analyser les risques professionnels :

- L'analyse des situations de travail, l'évaluation des risques professionnels, facteurs de risques spécifiques (ex : pénibilité).
- Cadre réglementaire : le document unique, les principes généraux de prévention.
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle) dont les risques psychosociaux.

Partie 3 : L'étendue des missions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail :

- L'exercice du droit à l'information en santé sécurité.
- Les consultations obligatoires en santé sécurité du CSE (dont bilan et programme annuels de l'employeur).
- Intervention lors de l'exercice du droit de retrait d'un salarié, la procédure de danger grave et imminent.
- Contrôle du respect des obligations de sécurité : enjeux réglementaire et pénal, les vérifications périodiques, les

lieux de travail, les registres et documents obligatoires, la formation sécurité, l'accueil et la formation des nouveaux embauchés intervention lors des opérations réalisées par des entreprises extérieures.

- Les inspections – mise en situation et visite terrain

Partie 4 : Analyse des accidents du travail et des incidents :

- Les enquêtes du CSE.
- La méthode d'analyse (arbre des causes) : recueil des faits, construction de l'arbre des causes.
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives.

Partie 5 : Le CSE en tant que moteur de la prévention :

- Faire la promotion du CSE et de la prévention.
- La Communication.

Le SSCT 1^{er} mandat

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel Teams. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Un questionnaire de préformation est transmis aux participants avant le démarrage de la formation. Il permet au formateur d'évaluer les besoins des participants et peut ainsi calibrer au mieux son intervention.

Des évaluations formatives jalonnent le parcours afin de mettre en évidence les points forts des apprenants et leurs axes d'amélioration. Ces évaluations permettent aux formateurs d'identifier les problématiques et d'affiner leurs approches pédagogiques.

Une évaluation de satisfaction à « chaud » évalue les différents axes « qualité » de la formation, puis une à « froid » 2 mois après la fin du parcours pour prendre en considération le retour d'expérience, l'adaptation au poste de travail, l'évolution et les besoins des participants.

Toutes nos évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ».

Intervenant :

Animateur/Consultant en prévention des risques psychosociaux.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 5 jours soit 35 heures

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT : Nous consulter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter notre référent Handicap.

Programme mis à jour en avril 2026